

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date 26-oct.-2022 Date de révision : 26-oct.-2022 Numéro de révision 1

d'émission

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit C-90442702-001_PGP_CLPR7_EUR_SAW

Nom du produit Ariel Professional Regulär - flüssig

Forme du produit Mélange Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Recommended use Réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisations déconseillées Aucune information disponible Groupe d'utilisateurs principaux SU 22 - Usages professionnels

Catégorie de produit Lessive liquide

Catégorie d'utilisation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Fabricant

Procter & Gamble Switzerland SARL P&G Amiens, Zone Industrielle, Rue Andre, Durouchez, BP 1336, 80013, Amiens,

47 Route de Saint-Georges France

1213 Petit-Lancy 1 /SCHWEIZ Tel: 33-3-22-543200 Fax: 33-3-22-435466

Telefon: +41 (0)58 0046111 Fax: +41

(0)44 786 5699

kundendienst@pgprof.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 145 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 - (H319)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise

EUH208 - Contient Isoeugenol, Benzisothiazolinone Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil règlementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

Date de révision: 26-oct.-2022

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Chemical name	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistre ment REACH		Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	68411-30-3	10 - 20	01-21194894 28-22	270-115-0	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Chronic 3(H412)	Acute Tox. 4 :: 65%<=C<10 0%	-	-
Poly(oxy-1,2-ethane diyl), .alphapentadecyl omegahydroxy- (n=7)/Poly(oxy-1,2-e thanediyl), .alphapentadecyl omegahydroxy-, branched and linear (.betabranching/n=		5 - 10	Aucune donnée disponible	-	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 3(H412)	-	-	-
Sodium Laureth Sulfate	68585-34-2	1 - 5	Aucune donnée disponible	500-234-8	Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Chronic 3(H412)	-	-	-
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	85480-55-3	1 - 5	01-21199058 42-39	287-335-8	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Chronic	-	-	-

	T		T			1	I	
					3(H412)			
Benzisothiazolinone	2634-33-5	<1	01-21207615 40-60		(Oral)(H302)	0.05%<=C<1 00%		-
Isoeugenol	97-54-1	<1	01-21202236 82-61	202-590-7	Acute Tox. 4 (Oral)(H302)	1A :: 0.01%<=C<1 00%	-	

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

<u>Estimation de la toxicité aiguë</u> Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de

Date de révision : 26-oct.-2022

symptômes).

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON

ou un médecin.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer et

isoler les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas de

symptômes.

Ingestion EN CAS D'INGESTION :. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement

un médecin ou un centre antipoison.

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

de premiers secours protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons.

Éternuements. Sécheresse. Douleur. Troubles de la vision. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.

Date de révision : 26-oct.-2022

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Incendie majeur

Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucun(e) en particulier. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

spécial pour le personnel préposé à de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

la lutte contre le feu

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de

protection individuel requis.

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Méthodes de nettoyage Absorber avec du sable ou une autre matière absorbante non combustible et placer dans

des récipients pour élimination ultérieure. Petites quantités de déversement de liquide :. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage,

et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

Remarques générales en matière

sans danger

d'hygiène

Éviter le contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas

manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et

au sec.

Date de révision: 26-oct.-2022

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité. (RMM)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À long terme.

MIVE AUTO SAITS CITCE (DIV	LL) / tiong tollio.			
Chemical name	Travailleur - cutanée,	Travailleur – inhalation,	Travailleur – cutanée,	Travailleur – inhalation,
	long terme - systémique	long terme – systémique	long terme – locale	long terme – locale
Sodium C10-13 Alkyl	119 mg/kg bw/day	7.6 mg/m³	-	-
Benzenesulfonate		-		
MEA-C10-13 Alkyl	119 mg/kg bw/day	6.71 mg/m³	-	-
Benzenesulfonate		_		

Chemical name	Consommateur – orale, long	Consommateur – inhalation,	Consommateur – cutanée,
	terme – systémique	long terme – systémique	long terme – systémique
Sodium C10-13 Alkyl	0.425 mg/kg bw/day	1.3 mg/m³	42.5 mg/kg bw/day
Benzenesulfonate		-	
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	0.425 mg/kg bw/day	1.18 mg/m³	42.5 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Chemical name	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Sodium C10-13 Alkyl	0.268 mg/L	0.027 mg/L	0.017 mg/L
Benzenesulfonate		_	_
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	0.268 mg/L	0.027 mg/L	0.022 mg/L

Chemical name	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	8.1 mg/kg sediment dw	6.8 mg/kg sediment dw	3.43 mg/L	35 mg/kg soil dw	-	-
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	8.1 mg/kg sediment dw	0.81 mg/kg sediment dw	3.43 mg/L	35 mg/kg soil dw	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

C-90442702-001 PGP CLPR7 EUR SAW - Ariel

Professional Regulär - flüssig

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. **Protection respiratoire**

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Liquide Couleur Coloré

Plaisante (parfum) Odeur

Seuil olfactif Aucune information disponible

Remarques • Méthode Propriété

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Point de fusion / point de

congélation

Non disponible. Cette propriété n'est pas Aucune donnée disponible

d'application pour la sécurité et la classification de

Date de révision : 26-oct.-2022

ce produit

Point d'ébullition initial et intervalle > 95 °C

d'ébullition

Inflammabilité Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application

pour les produits liquides

Limites d'inflammabilité dans l'air Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Pas de point d'éclair jusqu'à l'ébullition.

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas Température de décomposition Aucune donnée disponible

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

7 - 9 рH

100 - 1000 mPas Viscosité dynamique Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas Solubilité(s)

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas Coefficient de partage Aucune donnée disponible

d'application pour la sécurité et la classification de

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

1 - 1.1 Densité relative

Caractéristiques des particules

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

Date de révision : 26-oct.-2022

ce produit

GranulométrieDistribution granulométrique
Aucune information disponible
Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hazardous decomposition products Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs,

démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Date de révision: 26-oct.-2022

Symptômes

Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

5,975.50 mg/kg ETAmél (voie orale)

Informations sur les composants

Chemical name	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Benzenesulfonic acid,	1080 mg/kg bw (OECD 401)	> 2000 mg/kg bw (OECD 402)	-
C10-13-alkyl derivs., sodium			
salts			
SLE3S	> 2000 mg/kg bw	> 2000 mg/kg bw	1
Benzenesulfonic acid,	1089 mg/kg bw (OECD 401)	2504 mg/kg bw	-
mono-C10-13-alkyl derivs.,			
compds. with ethanolamine			
Benzisothiazolinone	490 mg/kg bw (OECD 401)	> 2000 mg/kg bw (OECD 402)	-
Phenol,	= 1560 mg/kg (Rat)	-	-
2-methoxy-4-(1-propen-1-yl)-			

Chemical name	Cancérogéni	Espèce	Lésions	Espèce	Toxicité pour	Espèce	Mutagénicité	Espèce
	cité		oculaires		le			
					développem			
					ent			
Sodium C10-13 Alkyl	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Benzenesulfonate								
MEA-C10-13 Alkyl	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Benzenesulfonate								

	Toxicité pour la reproduction	-1	Corrosion/irritatio n cutanée	Espèce	Sensibilisation	Espèce
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

oculaire

Lésions oculaires graves/irritation Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétéeAucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Date de révision : 26-oct.-2022

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Aucun effet indésirable

connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient $0.54437\ \%$ de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Chemical name	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	127.9 mg/L (Desmodesmus subspicatus; 72 h)	1.67 mg/L (USEPA OPPTS 850.1075; Lepomis macrochirus; 96 h)	- -	2.9 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	10.9 mg/L (OECD 201; Microcystis aeruginosa; 96 h)	2.22 mg/L (OECD 203; Pimephales promelas; 96 h)	-	7.01 mg/L (EPA/6000-4-85-013; Daphnia magna; 48 h)
Benzisothiazolinone	0.11 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	2.15 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	12.8 mg/L (OECD 209; activated sludge; 3 h)	2.9 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)

Toxicité chronique

Chemical name	Toxicité pour les	Toxicité pour le	Toxicité pour la	Toxicité pour les	Toxicité envers
	algues	poisson	daphnie et les	micro-organismes	d'autres organismes
			autres invertébrés		
			aquatiques		
Sodium C10-13 Alkyl	0.5 mg/L (USEPA	0.23 mg/L (OECD 210;	1.18 mg/L (OECD 211;	-	2.4 mg/L (//OECD 218;
Benzenesulfonate	OPPTS 850.5400	Oncorhynchus mykiss;	Daphnia magna; 21 d)		Chironomus riparius;
	(1996);	72 d)			28 d)
	Pseudokirchneriella				
	subcapitata; 4 d)				
MEA-C10-13 Alkyl	5.7 mg/L (OECD 201;	0.23 mg/L	0.293 mg/L (Cocconeis	-	0.268 mg/L (Read

Benzenesulfonate	•	(Oncorhynchus mykiss;	placentula; 28 d)	across data on dodecyl linear alkylbenzene
	quadricauda; 3 d)	72 d)		sulfonate; guideline
				not indicated; mayfly,
				chironomid, and
				aquatic worm;
				freshwater; 56 d)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

orolotanoo ot dogradasinto			•	
Chemical name	Essai de	Dégradation abiotique	Dégradation abiotique	Biodégradabilité
	biodégradabilité facile	par hydrolyse	par photolyse	
	(OCDE 301)			
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl	85%CO2; OECD 301 B; 29	-	-	85% CO2; 29 d; OECD 301
derivs., sodium salts - 68411-30-3	d			В
Benzenesulfonic acid,	85% CO2; OECD 301 B; 29	-	-	t1/2: < 22 d (Read across
mono-C10-13-alkyl derivs., compds.	d			data on sodium
with ethanolamine - 85480-55-3				4-undecylbenzenesulfonat
				e; guideline not indicated;
				sludge amended soil)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Chemical name	Coefficient de partage
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	1.4
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	1.73
Benzisothiazolinone	0.99

Chemical name	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	1.4 (OECD 123)	87 L/kg (OECD 305)
Sodium Laureth Sulfate	< 4	-
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	2.51 (OECD 123)	495 L/kg

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Chemical name	log Koc
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	3.4
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	1.167

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible

Evaluation 1 B1 Ct V1 VB	
Chemical name	Évaluation PBT et vPvB
Sodium C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas
Benzisothiazolinone	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices Aucune information disponible.

endocriniennes

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les

Date de révision : 26-oct.-2022

inutilisés déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les

déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les

Date de révision : 26-oct.-2022

mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

déchets selon EWC/AVV 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés

par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réalementé 14.5 Dangers pour l'environnement Sans obiet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.1 Numéro UN ou numéro Non pertinent

d'identification

14.2

C-90442702-001_PGP_CLPR7_EUR_SAW - Ariel

Professional Regulär - flüssig

Date de révision : 26-oct.-2022

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

Aucune information disponible

14.4 Groupe d'emballage Non pertinent14.5 Polluant marin Non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

	Chemical name	Numéro RG, France	Titre
I	Benzisothiazolinone	RG 65	-

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2) aquatique (WGK)

Pologne

Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of 13 April 2018 regarding the publication of a uniform text of the Act - Labor Code (Journal of Laws 2018, item 917, as amended). Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of March 15, 2019 regarding the publication of a uniform text of the Act on Waste (Journal of Laws 2019 item 701, as amended). Regulation of the Minister of Development of 7 July 2016, repealing the Regulation on specific requirements for certain products due to their negative environmental impact (Journal of Laws of 2016, item 1099, as amended). Regulation of the Minister of Family, Labor and Social Policy of June 12, 2018 regarding the highest permissible concentrations and intensities of factors harmful to health in the work environment (Journal of Laws of 2018, item 1286 with subsequent amendments).

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

Chemical name	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Benzisothiazolinone	75.	-
Isoeugenol	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

UE - Biocides

Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un

fabricant de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange

conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme,

États-Unis)

Date de révision : 26-oct.-2022

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Jugement expert et détermination de la force probante des
	données

Date d'émission : 26-oct.-2022

Date de révision : 26-oct.-2022

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés,

sur base de l'Annexe V.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité